

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire
tenue le vendredi 3 novembre 2017, à 11 h 45, au Grand Salon, pavillon Maurice-Pollack**

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À midi, le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, constate que le quorum est atteint et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite Martin DUMAS, secrétaire ad hoc de l'assemblée, à présenter l'ordre du jour.

Proposition DUMAS – RIGAUX-BRICMONT (AG 2017-11-03_01)

Que l'Assemblée générale adopte l'ordre du jour du 3 novembre 2017.

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2016
4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 19 décembre 2016
5. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2016
6. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 19 décembre 2016
7. Rapport annuel 2016-2017 du Comité exécutif – Approbation
8. Perspectives pour l'année 2017-2018 – Information
9. États financiers
 - Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL – Réception
 - États financiers du SPUL du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017 – Adoption
 - États financiers du CGAC du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017 – Information
10. Élections : rapport sur les mises en candidature
 - Élection d'une présidente ou d'un président des séances de l'Assemblée générale (vote à main levée)
 - Élection d'une présidente ou d'un président suppléant des séances de l'Assemblée générale (vote à main levée)
 - Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL (Trois postes de membre – vote à main levée)
11. Comité de révision des statuts – Réactivation, mandat et composition

12. Information du président et questions des membres
13. Divers
14. Levée de l'assemblée

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres présents à amender l'ordre du jour, s'ils le souhaitent.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2016

Proposition DUMAS – CHAÎNÉ (AG 2017-11-03_02)

Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire du vendredi 14 octobre 2016.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, soumet le procès-verbal à l'examen de l'assemblée. Aucune modification n'est demandée.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter le procès-verbal du 14 octobre 2016, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2016

Proposition DUMAS – VIAU (AG 2017-11-03_03)

Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de la réunion spéciale du lundi 19 décembre 2016.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, soumet le procès-verbal à l'examen de l'assemblée. Aucune modification n'est demandée.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter le procès-verbal du 19 décembre 2016, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité

5. SUITES AU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2016

Le président, John G. KINGMA, indique que les personnes élues lors de l'Assemblée du 14 octobre 2016 sont entrées en fonction.

Il ajoute que les autres suites seront présentées avec la rétrospective de l'année.

6. SUITES AU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Le président, John G. KINGMA, rappelle que les membres du SPUL ont adopté le projet de convention collective 2016-2020 à 93 % à la suite du référendum s'étant déroulé du 19 au 21 décembre 2016. Les 343 membres qui se sont exprimés ont voté dans une proportion de : 320 en faveur; 18 « contre » et 5 votes annulés.

La convention collective 2016-2020 est entrée en vigueur à la suite de sa signature le 25 janvier 2017.

7. RAPPORT ANNUEL 2016-2017 DU COMITÉ EXÉCUTIF - APPROBATION

Le Comité exécutif propose : (AG 2017-11-03_04)

Que l'Assemblée générale approuve le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2016-2017.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite le président, John G. KINGMA, à présenter le rapport annuel du Comité exécutif.

John G. KINGMA présente le rapport annuel en soulignant certains éléments.

Cette année encore, outre la gestion courante de nos relations de travail, plusieurs dossiers ont maintenu les officiers syndicaux et le personnel du SPUL fort occupés.

John G. KINGMA tient d'abord à souligner les 20 ans d'implication bien appréciée de Lucie HUDON au SPUL. Les membres applaudissent cette dernière généreusement.

Signature de la convention collective 2016-2020

La convention collective étant échue depuis le 31 mai 2016, l'année 2016-2017 a donc été une année de négociation dans la poursuite des travaux entamés en 2015. Le Comité de négociation était composé de trois membres : Alban BAUDOU, porte-parole (Littérature, théâtre et cinéma), Louise BRISSON (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) et John G. KINGMA (Médecine).

Le Comité de négociation a rencontré la partie patronale à 41 reprises avant de présenter le projet de convention collective 2016-2020 aux membres du Conseil syndical, puis à l'Assemblée générale. La nouvelle convention a été signée le 25 janvier 2017.

Le plancher d'emploi

La nouvelle convention prévoit un plancher d'emploi fixe pour la durée de celle-ci, alors que celle de 2012-2016 prévoyait un plancher d'emploi lié aux fluctuations de l'effectif étudiant. Nous considérons qu'il s'agit d'un avantage en tenant compte des tendances démographiques, qui permettent d'anticiper une diminution du nombre des inscriptions à l'université pour les années à venir. De plus, la dernière convention collective prévoyait un plancher d'emploi comportant jusqu'à 10 % de postes vacants, alors que la convention 2016-2020 établit un plancher d'emploi constitué de postes effectivement occupés, incluant les postes de professeures et professeurs sous octroi (PSO). Le nombre de postes actuellement inclus dans le plancher d'emploi est de 1 253 selon une estimation du SPUL. Il devrait être en 2018 de 1280 postes. Il s'agit d'un gain appréciable compte tenu des restrictions imposées au secteur universitaire au cours des dernières années. Il est important de souligner que le nombre de professeures et professeurs en poste à l'Université Laval s'est accru de près d'une centaine au cours de la dernière convention collective.

La convention collective 2016-2020 prévoit la création d'un comité paritaire qui aura pour mandat de « s'assurer que la distribution des postes entre les facultés, tout comme au sein d'une faculté, se fait de manière équitable, notamment pour le remplacement des professeures et professeurs retraités. »

Le fonds de soutien aux activités académiques

Le fonds de soutien demeure sous sa forme actuelle et les montants prévus seront indexés chaque année. La liste des dépenses admissibles a été modifiée pour inclure les frais de stationnement secondaire pour les professeures et professeurs devant fréquenter plus d'un lieu de travail pour assumer l'ensemble de leurs fonctions professorales. Les frais d'examen et de perfectionnement engagés pour recevoir l'agrément d'un ordre professionnel ou pour répondre aux exigences d'accréditation d'un ordre professionnel seront aussi admissibles. Cependant, les sommes accumulées au-delà de 15 000 \$ (à la fin de l'année financière) dans le volet individuel du fonds de soutien seront versées au volet collectif à la fin de chaque année.

Congés et avantages sociaux

Un nouveau type de congé : le congé de proche aidant a été introduit dans la nouvelle convention. Il s'agit d'un gain important pour le SPUL dans le dossier de la conciliation travail-famille. Sur le plan des assurances collectives, considérant les importants surplus accumulés, la contribution de l'Employeur a été réduite de 1,7 % à 1,5 % de la masse salariale pour les trois premières années de la convention 2016-2020. Toutefois, le niveau de financement sera rétabli à 1,7 % pour l'année 2019-2020. Concernant la retraite, les contrats de quatre et huit mois, dont peuvent se prévaloir les professeures et professeurs retraités, ont été intégrés à la convention collective. Ces contrats peuvent désormais être renouvelés pour une deuxième année. De plus, pour le contrat terminal, la tâche peut être de 50 % sans perte de rémunération. Ce type de retour de la retraite graduelle constitue un gain important. De plus, le règlement du RRPPUL a été modifié pour permettre de poursuivre les cotisations au-delà du 65^e anniversaire (jusqu'à 71 ans) pour les professeures et professeurs ayant moins de 35 années de contribution. Il s'agit d'un avantage important pour les collègues qui joignent le corps professoral tardivement.

Traitement salarial

Les hausses salariales en juin de chacune des quatre années de la convention collective 2016-2020 seront de 1 %, 1,5 %, 1,75 % et 1,25 %. Les négociations reprendront pour la hausse salariale de la dernière année si les paramètres de hausse salariale du secteur gouvernemental (PSG) pour cette année-là étaient de plus de 1,25 %.

Les échelles des salaires ont été majorées rétroactivement de 0,75 %, à compter d'avril 2016, conformément aux dispositions de la convention collective 2012-2016. Puis, en lien avec la Loi 13, la défalcation salariale consentie en 2010 a été levée rétroactivement à partir de juin 2016. Nous avons ainsi récupéré une somme additionnelle équivalente à 2,75 % des salaires.

Régime de retraite

En matière de retraite, le fait saillant de l'année fut la promulgation de la Loi 13 sur la restructuration des régimes de retraite du secteur universitaire (RRSU). L'entrée en vigueur de cette loi a nécessité des négociations entre l'UL et le SPUL pour aboutir à une lettre d'entente entre les parties pour financer le RRPPUL. Les effets importants de cette lettre d'entente, dont le contenu a été présenté et approuvé par le Conseil syndical, sont l'abolition de la défalcation salariale et la résorption du déficit de capitalisation. La restructuration imposée par la loi a nécessité deux évaluations actuarielles au 31 décembre 2015.

Assurances collectives

Au cours de l'année écoulée, les membres du CSAC, en concertation avec les membres du CEX, ont choisi de faire appel pour le renouvellement des assurances collectives. Un mandat à cet effet a été confié à la firme d'actuaire Normandin-Beaudry. Au terme de l'exercice d'appel d'offres, le choix de Croix Bleue Medavie a fait consensus. Le nouveau régime d'assurances est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2016.

Dans ce nouveau régime, des mesures ont été mises en place afin d'inciter les adhérentes et adhérents de 65 ans et plus à intégrer le Régime public d'assurance médicaments (RPAM), administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour le remboursement des médicaments admissibles à ce régime, tout en continuant de bénéficier des autres couvertures de notre régime privé actuel. Les médicaments qui ne sont pas admissibles au RPAM continuent d'être remboursés par notre assureur. Une autre mesure a permis aux professeurs de plus de 71 ans de bénéficier de la couverture de notre régime (à quelques différences près), alors que cela n'était pas permis dans le régime précédent.

Propriété intellectuelle (Droit d'auteur)

Le comité de travail sur la propriété intellectuelle a échangé diverses propositions de révision du Règlement de 1980, jusqu'à ce que la partie patronale accepte enfin, à l'approche de l'été 2016, et au terme de cinq rencontres de travail, de revenir sur certaines de ses positions et de convenir d'une entente de principe sur un projet de règlement modernisé, plus clair, mieux détaillé et jugé raisonnable par les deux parties.

Une version annotée de cette entente fut distribuée aux membres du Conseil syndical. Des échanges furent organisés par le comité de travail avec les membres des unités souhaitant en discuter plus avant. Une première partie de cette entente fut présentée au Conseil syndical de juin 2016. La présentation finale de l'entente fut reportée à l'automne, faute de temps pour expliquer le projet en entier, et, par courtoisie, dans l'attente de commentaires écrits de quelques membres. Un projet final de renouvellement du règlement de 1980 devrait être présenté, discuté et soumis au vote du Conseil syndical lors de l'année 2017-2018.

On se rappelle que la convention collective SPUL-UL prévoit que l'Employeur ne peut modifier le Règlement sur la propriété intellectuelle sans l'accord du SPUL.

Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACCPU) et Caisse de défense de l'ACCPU

Les représentants du SPUL (Marcel R. BOULAY, Martin DUMAS, Margot KASZAP, John G. KINGMA et Yves LACOUTURE) ont participé aux diverses activités de l'ACPPU au cours de l'année 2016-2017. En avril 2016, John G. KINGMA a été élu au Comité de direction de l'ACPPU à titre de représentant des membres (siège Québec).

Cette organisation, qui est la porte-parole nationale du corps universitaire (professeurs, bibliothécaires, chercheurs et autres), défend fermement la liberté universitaire et travaille à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire aux Canadiennes et Canadiens. Plusieurs activités régulières de l'ACPPU méritent d'être mentionnées : 1- le forum des présidents, 2- l'atelier pour des agents de griefs principaux, 3- la conférence sur l'équité et la diversité, 4- le comité de direction, et 5- les réunions du conseil (deux fois par année) incluant la journée sur la colline Parlementaire qui donne l'occasion aux délégués de rencontrer leurs députés fédéraux et de discuter des enjeux liés à l'éducation postsecondaire. Cette activité de lobbyisme permet aux associations membres de tisser des liens avec des députés et de réaffirmer leurs priorités.

Nos représentants (Marcel R. BOULAY, John G. KINGMA et Marc J. RICHARD) ont participé à l'Assemblée générale annuelle de la Caisse de défense de l'ACPPU en octobre 2016; ils participent aussi aux téléconférences de la Caisse sur divers sujets. Marcel R. BOULAY et John G. KINGMA ont été impliqués dans les instances administratives de la Caisse en tant que trésorier et membre du Comité sur la planification et politique, respectivement.

Projet de la Maison des professeures et professeurs

L'atelier de maîtrise professionnelle Ambiances physiques et design architectural de l'année 2016-2017 a été consacré au thème de la maison des professeurs, sous la responsabilité de Claude DEMERS (École d'architecture), membre du comité pour le projet de la Maison des professeurs et d'André POTVIN (École d'architecture), avec la collaboration de Louis GOSSELIN et François MATHIEU POTVIN (génie mécanique), David CONCIATORI et Luca SORELLI (génie civil), et la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois (CIRCERB) dirigée par Pierre BLANCHET (Sciences du bois et de la forêt). Lors de cet atelier, 10 équipes d'étudiants en architecture et en génie ont élaboré un projet complet de maison des professeurs. Ces projets ont fait l'objet de trois séminaires auxquels était conviée la communauté universitaire pour en discuter. Évidemment aucun de ces projets ne sera réalisé tel quel. Cependant, chacun offre une vision de ce que pourrait être la maison et est une source d'inspiration pour la suite des choses. Yvan LEANZA a produit un document synthèse utile sur la question.

Les bourses de leadership et développement durable du SPUL

Mettant de l'avant ses valeurs de solidarité et de collégialité, le SPUL s'associe depuis plusieurs années avec fierté au programme de Bourses de leadership et développement durable de l'Université Laval. À l'image de la diversité disciplinaire des professeures et professeurs, les bourses de leadership reconnaissent la réussite dans une variété de secteurs d'activité. Le SPUL peut ainsi faire rayonner sa mission et celle de l'Université en soutenant directement des étudiantes et étudiants tout au long de leurs études. Lors de la cérémonie de remises de bourses du 17 novembre 2016, le SPUL a donné avec fierté approximativement 120 000 \$ à 19 étudiantes et étudiants récipiendaires. Il est à noter que cet argent provient des coffres de l'Université Laval conformément à la clause 6.6.30 de la convention collective voulant que ces sommes compensent pour les montants excédentaires des primes alloués à certaines et certains professeurs.

La course au rectorat

Pendant la course au rectorat, les membres du Comité exécutif et d'autres officiers syndicaux ont eu l'occasion de rencontrer les trois candidats dans les locaux du SPUL et d'échanger avec eux sur divers enjeux tels que le régime de retraite, la marchandisation du savoir et la relation entre l'entreprise et l'université, la liberté universitaire et le fonctionnement des instances de l'université. Madame Sophie d'AMOURS a remporté cette course. Le Comité exécutif s'est réjoui de la venue de la première femme rectrice à l'Université Laval et a salué sa réussite.

Les affaires courantes

Le Conseil syndical

Michel FRENETTE (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) a présidé les réunions du Conseil syndical, alors que Jacques J. TREMBLAY (Obstétrique et gynécologie) agissait à titre de président suppléant. Les membres du Conseil syndical se sont réunis à huit occasions en réunions régulières et à une occasion en réunion spéciale. Outre les nominations aux différents comités, le Conseil syndical s'est penché sur différentes questions et il a confié divers mandats au Comité exécutif.

À la suite de la récente entrée en fonction des nouvelles adjointes administrative, soit Céline ST-GERMAIN le 22 février 2016, Catherine VÉZINA, le 14 mars 2016, et de la nomination de Lucie HUDON au poste de directrice générale en février 2016, 2016-2017 fut une année de réorganisation du bureau du SPUL. De plus, comme il s'agissait d'une année de négociation, les efforts ont également été mis en place pour offrir au Comité de négociation, au Comité exécutif et au Conseil syndical tout le soutien qu'une telle période nécessite. Une réorganisation informatique a également été mise en chantier.

Le bon fonctionnement du SPUL a aussi été rendu possible grâce à l'excellent travail de Lily DE ROY, technicienne en comptabilité, des consultants en informatique Simon GEORGES et Frédéric CHEVALIER.

Le Comité exécutif tient à remercier chaleureusement chacune et chacun des membres du personnel pour son professionnalisme et son grand dévouement.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter le rapport annuel 2016-2017 du Comité exécutif.

Adopté à l'unanimité

8. PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2017-2018 – INFORMATION

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite le président, John G. KINGMA, à présenter les perspectives pour l'année 2017-2018.

John G. KINGMA présente les perspectives pour l'année 2017-2018.

Pérennité du régime de retraite du RRPPUL

La pérennité de notre régime de retraite demeure une priorité pour la prochaine année. En raison de la loi sur la restructuration des régimes de retraite du secteur universitaire de juin 2016, les conditions semblent être plus propices pour affronter divers scénarios dans le futur. Nous serons appelés à prendre des décisions dans l'année en cours afin de permettre la poursuite de la mission de notre régime.

Gestion des assurances collectives

La question de la gestion des assurances collectives continuera d'être une préoccupation au cours de la prochaine année. Rappelons que le SPUL est le preneur des assurances collectives et qu'il lui revient d'en assumer une gestion efficace. Le SPUL poursuivra donc ses analyses des coûts engendrés par notre régime d'assurances collectives.

Conséquemment à ces analyses, nous entreprendrons une mise à jour des franchises, et nous évaluerons la mise en place de méthodes qui pourront permettre de contrer les frais abusifs exigés par certains fournisseurs et d'augmenter l'intervalle entre les renouvellements d'ordonnances pour certains médicaments (de 30 à 60 ou 90 jours).

À la suite de la mise en place des mesures de transparence pour la facturation des médicaments (au 15 septembre 2017), nous entendons poursuivre nos représentations auprès des assureurs, des consultants en assurance, de l'industrie pharmaceutique, des autorités gouvernementales du Québec et, bien sûr, auprès de nos adhérentes et adhérents.

Recrutement

Le bon fonctionnement de notre syndicat nécessite la participation de nos membres. Grâce à une décision du Conseil syndical, les postes à pourvoir sont maintenant annoncés avant la tenue de chacune des rencontres du Conseil. C'est pourquoi nous solliciterons votre participation au cours de l'année. Le taux de réponse des membres, à la suite des appels à pourvoir des postes, n'a cependant pas augmenté.

Projet de la Maison des professeures et professeurs

Le dossier progresse, un document synthèse a été préparé et présenté aux personnes concernées afin de concrétiser le projet et de voir à la réalisation d'un prochain échéancier. Nous établissons des contacts avec la nouvelle administration à ce sujet.

Propriété intellectuelle (droit d'auteur)

Le Comité sur la propriété intellectuelle (droit d'auteur) poursuivra l'analyse du dossier pour atteindre sa mission au sujet du projet à être présenté et approuvé au Conseil syndical.

Modification des statuts du SPUL

Le Comité exécutif prévoit de revoir les statuts du SPUL par un comité à réactiver, au point 11, de la présente séance.

9. ÉTATS FINANCIERS

▪ Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL - Réception

Le Comité exécutif propose : (AG 2017-11-03_05)

Que l'Assemblée générale reçoive le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite la trésorière, Margot KASZAP, à présenter le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Margot KASZAP présente les membres du Comité de surveillance de l'administration financière et précise que ces derniers n'ont trouvé aucune lacune ou malversation dans leur révision minutieuse des factures du SPUL et justifications associées.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à intervenir et à soumettre leurs questions.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter la proposition de réception du rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

▪ États financiers du SPUL du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017 - Adoption

Le Comité exécutif propose : (AG 2017-11-03_06)

Que l'Assemblée générale adopte les états financiers 2016-2017 du SPUL.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite Margot KASZAP, trésorière, à présenter les principaux aspects des états financiers du SPUL pour l'année 2016-2017.

Margot KASZAP présente les états financiers en fournissant des explications à chacun des écarts notables observés entre les dépenses réelles et les dépenses prévues lors du dernier exercice.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à intervenir et à soumettre leurs questions.

Un collègue de la Faculté de médecine s'interroge sur le prix des photocopies de 14 000 \$. Des précisions sont apportées par Margot KASZAP qui décrit le large éventail des photocopies à réaliser en un an au SPUL. Il s'interroge également sur le paiement de taxes par un syndicat. Margot KASZAP répond qu'elle procédera à une vérification de cette obligation. Finalement, il souhaite savoir si l'association à l'ACPPU est nécessaire étant donné les frais élevés y étant rattachés, près de 400 000 \$ par an. John G. KINGMA fait le point en faisant valoir plusieurs des avantages liés à cette affiliation : un fonds de grève de 28 millions de dollars, défense de la liberté académique, information et interventions pancanadiennes en matière de : a) codes d'éthique, b) restructurations organisationnelle et financière et c) marchandisation du savoir.

Une collègue du Département d'information et communication souhaite avoir accès aux états financiers de l'ACPPU. Margot KASZAP vérifiera s'il est possible d'en rendre compte. Elle souligne que les membres du Comité exécutif y ont accès.

Un collègue du Département de chimie s'interroge aussi sur l'obligation du SPUL de payer des taxes foncières.

Margot KASZAP souligne que c'est une question qui fera l'objet d'une vérification attentive.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter la proposition d'adoption des états financiers du SPUL pour l'année 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité

▪ **États financiers du CGAC du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017 - Information**

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite Margot KASZAP, trésorière, à présenter l'information au sujet des états financiers du CGAC pour l'année 2016-2017.

Margot KASZAP précise que comme l'information utile à la présentation des états financiers du CGAC n'a pas été transmise au SPUL par l'Employeur, elle n'est pas en mesure d'en faire la présentation. Elle souligne qu'un grief a été déposé à cet effet.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à intervenir et à soumettre leurs questions.

Un collègue de la Faculté de médecine dentaire s'interroge sur l'impact de cette négligence de l'administration de l'Université Laval.

Margot KASZAP et Louise BRISSON soulignent que le SPUL, à travers le président du Comité de gestion des assurances collectives de même que du Comité SPUL sur les assurances collectives, fait une gestion très serrée et très minutieuse des sommes dédiées aux assurances collectives.

10. ÉLECTIONS

Rapport sur les mises en candidature

Selon le Guide de procédure, le président et le secrétaire de l'assemblée, en l'occurrence Michel FRENETTE et Martin DUMAS, sont désignés respectivement comme président et secrétaire d'élection.

Michel FRENETTE invite Martin DUMAS à faire rapport aux membres de l'Assemblée générale du contexte et de la procédure suivie pour les mises en candidature.

Martin DUMAS fait rapport. Le 17 octobre 2017, le Comité exécutif a envoyé un courriel d'appel de mises en candidature à tous les membres du SPUL. Cet appel concernait cinq postes au sein d'un comité et de la présidence de l'Assemblée générale. En date du 24 octobre 2017 à 16 h, le Comité exécutif a reçu cinq candidatures qui ont toutes été retenues.

Le rapport sur les mises en candidature étant terminé, Michel FRENETTE, cède la présidence à John G. KINGMA, président du SPUL, pour la durée de l'élection de la présidente ou du président de l'Assemblée générale du SPUL. Michel FRENETTE se retire.

John G. KINGMA ouvre une période de mises en candidature.

PRÉSIDENTE OU PRÉSIDENT DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(vote à main levée)

Le Comité exécutif propose : (AG 2017-11-03_07)

La candidature de Michel FRENETTE (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) comme président des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'au point Élection lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2018-2019.

Aucune autre candidature n'est proposée. John G. KINGMA clôt la période de mises en candidature et appelle le vote.

Michel FRENETTE est élu à l'unanimité

John G. KINGMA rend la présidence de l'assemblée au président Michel FRENETTE.

PRÉSIDENTE OU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(vote à main levée)

Le président d'assemblée, Michel FRENETTE, ouvre une période de mises en candidature.

Le Comité exécutif propose : (AG 2017-11-03_08)

La candidature de Bernard ROY (Faculté des sciences infirmières) comme président suppléant des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'au point Élection lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2018-2019.

Aucune autre candidature n'est proposée. Le président de la séance, Michel FRENETTE, clôt la période de mises en candidature et appelle le vote.

Bernard ROY est élu à l'unanimité

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DE L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE DU SPUL
(Trois postes de membre – vote à main levée)

1^{ER} POSTE DE MEMBRE

Le président, Michel FRENETTE, ouvre une période de mises en candidature pour le premier poste.

Le Comité exécutif propose : (AG 2017-11-03_09)

La candidature de Jean TURGEON (Faculté de droit) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président de la séance, Michel FRENETTE, clôt la période de mises en candidature et appelle le vote.

Jean TURGEON est élu à l'unanimité

2^E POSTE DE MEMBRE

Le président, Michel FRENETTE, ouvre une période de mises en candidature pour le deuxième poste.

Le Comité exécutif propose : (AG 2017-11-03_10)

La candidature de Marc DESGAGNÉ (Faculté de pharmacie) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président de la séance, Michel FRENETTE, clôt la période de mises en candidature et appelle le vote.

Marc DESGAGNÉ est élu à l'unanimité

3^E POSTE DE MEMBRE

Le président, Michel FRENETTE, ouvre une période de mises en candidature pour le troisième poste.

Le Comité exécutif propose : (AG 2017-11-03_11)

La candidature de Bruno BOURASSA (Fondements et pratiques en éducation) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président de la séance, Michel FRENETTE, clôt la période de mises en candidature et appelle le vote.

Bruno BOURASSA est élu à l'unanimité

11. COMITÉ DE RÉVISION DES STATUTS – RÉACTIVATION, MANDAT ET COMPOSITION

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite le secrétaire, Martin DUMAS, à présenter l'information au sujet de la réactivation du Comité de révision des statuts du SPUL.

Réactivation du comité

Le Comité exécutif propose : (AG 2017-11-03_12)

Que l'Assemblée générale réactive le Comité de révision des statuts du SPUL.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter la proposition de réactivation du Comité de révision des statuts du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

Mandat du comité

Le Comité exécutif propose : (AG 2017-11-03_13)

Que le mandat du Comité de révision des statuts du SPUL consiste à étudier les questions suivantes et à faire rapport sur :

- *le pouvoir de création des comités par le Conseil syndical;*
- *l'élection de délégués syndicaux pour des mandats de deux ans;*
- *l'ajout d'un deuxième président suppléant au Conseil syndical;*
- *les règles identifiant un président de séance en début d'année (septembre);*
- *tout autre changement pertinent.*

Une collègue du Département d'information et communication souligne qu'il serait intéressant de préciser les rôles des différents représentants syndicaux des comités dans les Statuts du SPUL. Par exemple, il pourrait être spécifié si un président de comité peut également être délégué au Conseil syndical.

Martin DUMAS répond que des précisions à cet effet pourraient être proposées, en s'assurant un minimum de flexibilité dans les règles afin de permettre une bonne représentation de nos membres au sein de nos instances.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter la proposition du mandat du Comité de révision des statuts du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

Composition du comité

Le Comité exécutif propose : (AG 2017-11-03_14)

Que le Comité de révision des statuts du SPUL soit composé de la présidente ou du président du SPUL ou de sa représentante ou de son représentant et de deux membres élus par le Conseil syndical, pour un mandat de deux ans.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à adopter la proposition de la composition du Comité de révision des statuts du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

12. INFORMATION DU PRÉSIDENT ET QUESTION DES MEMBRES

Le président du SPUL, John G. KINGMA, informe les membres de l'assemblée que les comités paritaires suivants ont été créés :

- Comité paritaire sur la révision du chapitre 3.3 (PSO)
- Comité-conseil paritaire pour la distribution des postes

Les membres de ces derniers comités ont déjà commencé à se rencontrer.

John G. KINGMA indique également que des comités d'appui ont été créés afin de guider les discussions des comités paritaires ci-dessus mentionnés.

Il souligne d'ailleurs que six postes de membres au Comité d'appui au comité-conseil paritaire pour la distribution des postes restent à pourvoir. Dix des seize facultés sont déjà représentées. Voici celles qui sont manquantes :

- Faculté de droit
- Faculté de médecine dentaire
- Faculté de musique
- Faculté de philosophie
- Faculté des sciences infirmières
- Faculté de théologie et sciences religieuses

John G. KINGMA souligne que les postes à pourvoir dans les différents comités du SPUL sont, à la demande des membres du Conseil syndical, désormais annoncés à tous les membres du SPUL par courriel, avant les rencontres syndicales.

Pierre TURCOTTE a remplacé Yvan COMEAU au Service de soutien aux professeures et professeurs, alors que Louis TRUDEL est toujours en poste. Une motion de remerciements est adressée à Yvan COMEAU.

Le président rappelle qu'il s'agit d'un service d'urgence pour les membres du SPUL en difficulté. Le Service est complètement indépendant des instances du SPUL. Les appels sont traités via un service téléphonique externe. Il y a environ dix appels par année, mais certains appels peuvent demander une écoute et une intervention qui peuvent prendre du temps.

13. DIVERS

Aucun point n'a été soulevé.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposition RIGAUX-BRICMONT - VIAU (AG 2017-11-03_15)

Que la séance soit levée.

L'assemblée est levée à 13 h 43.

Martin DUMAS, Ph. D.
Secrétaire ad hoc du SPUL

Lu et approuvé par :
Michel FRENETTE, Ph. D.
Président des assemblées
Le 13 novembre 2018